



DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

VENREDI 5 JUIL 1903

NEUVIEME ANNEE. - N° 157

ABONNEMENTS
Tous mois 10 fr.
6 mois 55 fr.
1 an 105 fr.

REDACTION ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX.

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau de l'Administration et dans toutes les agences de publicité.
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

PROJETS DE SEPARATION

La Chambre est saisie de deux projets de séparation des Eglises et de l'Etat : celui de M. de Pressensé, déposé la veille des vacances de Pâques, et celui de M. Hubbard, déposé ces jours-ci.

Le projet de M. de Pressensé, approuvé par le groupe socialiste et revêtu de la signature de vingt-sept membres de ce groupe, entre autres MM. Briand, Jaurès, Millerand, a été signé, en outre, par vingt-neuf radicaux socialistes, entre autres MM. Bepmale, F. Buisson, Guieysse, Levrard, Vazeille.

Le journal la Raison, qui publie le projet de M. Hubbard, ne dit pas si ce projet a été signé par d'autres députés que M. Hubbard.

En somme, le projet Pressensé apparaît comme une manifestation d'une très notable fraction de la majorité ministérielle ; le projet Hubbard apparaît plutôt comme une manifestation individuelle.

Le projet Pressensé est très long ; le projet Hubbard est relativement court. Tous deux sont intéressants ; tous deux offrent une base solide et précise à la discussion qui s'engage dans l'opinion et qui s'engagera sans doute à la Chambre même ; enfin, tous deux sont inspirés par le même esprit, par les mêmes principes, c'est-à-dire par les principes de la Révolution française et par l'article 354 de la Constitution de l'an III, ainsi conçu : « Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en paie aucun ».

Comment se fait-il que M. Hubbard, ayant les mêmes opinions et les mêmes intentions que les auteurs et les signataires du projet Pressensé, ne se soit pas, lui aussi, rallié à ce projet de manière que le parti républicain anticlérical parût, en cette affaire comme dans les autres, faire bloc tout entier ?

Disons, tout de suite, que cela vient de ce que M. Hubbard n'est pas d'accord avec M. de Pressensé sur une question très grave, sur une question capitale, celle de savoir si, une fois la séparation opérée, l'Eglise catholique bénéficiera du droit commun ou sera soumise à un régime d'exception.

M. Hubbard est pour le droit commun ; M. de Pressensé est pour le régime d'exception. Mais, avant d'examiner nous-même cette question, suivons les deux projets dans l'ordre où ils s'offrent à nous.

régime de la séparation et de la neutralité laïque de l'Etat.

Mais il ajoute à ces vues un très utile rappel des faits historiques, des précédents : le précédent français des sept ou huit années de séparation des Eglises et de l'Etat, de la fin de l'année 1794 au milieu de l'année 1802, et aussi les précédents étrangers.

Il y a des gens qui disent que l'exemple des Etats-Unis, où on voit les Eglises séparées de l'Etat, n'est pas de nature à rassurer les Français sur les inconvénients de la séparation dans notre pays aux Etats-Unis, pays neuf, on a pu établir rationnellement ce régime comme sur une table rase ; chez nous, pays vieux, où l'Eglise est depuis tant de siècles unie à l'Etat, la rupture serait difficile, calamiteuse.

Vous vous trompez, répond M. de Pressensé. « Aux Etats-Unis, dit-il, devenu, grâce à Tocqueville et à Laboulaye, la terre d'élection et comme la patrie de la séparation, c'est une grave erreur de croire que ce régime ait toujours fonctionné. Ce qui y régna, au contraire, d'abord — sauf dans le petit Etat de Rhode-Island — ce fut une sorte de théocratie puritaine, sur tout à la Nouvelle-Angleterre, où l'Etat fut longtemps, en quelque sorte, absorbé par l'Eglise. Ce n'est guère que dans la première et la seconde décennie du siècle dernier que furent successivement dénoncés les liens rigides et étroits qui unissaient la société civile, dans le Sud, à l'épiscopatisme anglican, dans le Nord au congrégationalisme calviniste. Et s'il est juste de reconnaître que la multiplicité des sectes, l'harmonie naturelle de l'esprit protestant avec les formes de la liberté et la faiblesse relative du catholicisme ont singulièrement facilité dans la grande République d'outre-mer, une réforme que des conditions toutes contraires peuvent compliquer en France, il n'en est pas moins vrai que, dans cet affranchissement d'une grande démocratie, il y a un précédent encourageant pour l'accomplissement d'un divorce analogue ».

M. de Pressensé rappelle aussi, comme un précédent encourageant, qu'en Irlande, où l'Eglise anglicane était privilégiée, Gladstone détruisit ce privilège, qui semblait pourtant indispensable au maintien de l'Etat. Il rappelle enfin que, plus récemment, le Mexique a osé, « tout imprégné de traditions ecclésiastiques d'esprit catholique, se couler le joug de la religion d'Etat », d'abord en supprimant les congrégations religieuses, puis en faisant la séparation.

De ces trois pays, Etats-Unis, Irlande, Mexique, ce n'est guère que le Mexique, il faut bien l'avouer, qui offre avec le nôtre des analogies suffisantes pour que l'exemple en soit probant.

Dans cette affaire de la séparation, c'est d'elle-même, c'est de son passé, c'est de sa raison éclairée par l'histoire, c'est de son génie propre, que la France devra s'inspirer. En réalité, la France est la seule nation européenne où la libre pensée soit forte, où les idées de laïcité soient répandues, presque populaires, où l'opinion soit mûre pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il se trouve, dans ce pays, un grand dessein, nous ne devons pas le laisser échapper, nous ne devons pas le laisser échapper, nous ne devons pas le laisser échapper.

Mais il y aura plus d'honneur que de péril, si le régime de la séparation est sagement conçu, de manière qu'il n'y ait pas, dans ce nouveau régime, une seule conscience qui trouve un prétexte pour se dire opprimée, et de manière qu'il n'y ait, pour l'Eglise catholique, ni un moyen de guerre civile, ni un moyen quelconque de domination ou de rébellion contre l'Etat. Il ne faut pas que ce qui se produisit en 1793 se reproduise, au lendemain de cette séparation, des souffrances indivi-

duelles. Il est indispensable que la loi, voie tout ce qui est des maintenant évitable, afin que le passage du régime actuel au régime nouveau ne soit paisible, tumultueux, afin que nos adversaires ne puissent profiter des désordres des colères sur lesquels ils comptent.

Par quels moyens pratiques le projet Pressensé et le projet Hubbard assurent-ils la liberté des consciences ? Voilà ce que nous nous proposons d'examiner d'un peu près.

A. AULARD,
Professeur à la Sorbonne

LETTRE DE BELGIQUE

Bruxelles, 3 juin
(De notre correspondant particulier.)
MILLERAND ET L'INDEPENDANCE BELGE

Un événement parisien, tout intime, qui n'est pas appelé à défrayer la chronique des quotidiens, vient d'être mis fort heureusement en relief, grâce à l'intransigeance hargneuse de la peur du socialisme inspire aux journaux libéraux de Bruxelles. C'est à ce titre que nous nous sommes intéressés à ce qui se passe à l'Indépendance Belge, qui a eu lieu à Paris, au Grand Vefour, sous la présidence de M. Millerand, ancien ministre du Commerce.

L'Indépendance, qui réunit périodiquement à sa table avec ses rédactions françaises, des hommes de lettres, des artistes, des diplomates, de la magistrature, de la presse, M. Millerand avait accepté de présider son dernier banquet.

En le remerçant, M. Jean Bernard avait dit : « Ce n'est pas le ministre d'hier ou le ministre de demain, qu'on fête ce soir ; mais c'est le penseur aux idées fortes, et profondes, et productives. Vous êtes le défenseur des idées généreuses et c'est pourquoi nous sommes fiers de vous voir parmi nous ».

M. Roland de Mares don, qui sait la haute situation dans la presse bruxelloise se félicitait de pouvoir, au nom de la rédaction de l'Indépendance Belge, rendre hommage à l'éminent homme politique français. « Nul plus que moi n'ajoute à l'appréciation de ce que M. Millerand a fait pour la Belgique, sa Défense républicaine, et c'est avec le plus vif intérêt et le plus sincère sympathie que nous avons suivi à l'Indépendance Belge, quel point de vue vous avez adopté sur les tendances qui s'affirment à l'heure présente ».

Au moment où des négociations sont engagées en Belgique, en vue des élections municipales prochaines, en vue de la formation d'un cabinet, dans la bouche de ces deux rédacteurs principaux, non pas seulement du grand journal belge mais du plus grand des journaux internationaux, empruntant une importance particulière. D'autant mieux que M. Mares don, qui est un grand homme politique et celle de ses amis : « L'Indépendance » défend un programme qui répond au plus haut idéal libéral : nous préconisons une organisation sauvegardant les droits de l'initiative individuelle, tenant également compte des intérêts du travail et de la production.

une France glorieuse et triomphante, consciente de sa force morale, pouvant servir heureusement la cause du progrès et de la civilisation.

Ce qui se passe dans votre pays depuis quatre années nous réjouit donc profondément. Non seulement la nation française est entrée résolument dans les voies pacifiques, mais encore, mais surtout elle cherche en toute sincérité, à résoudre le difficile problème social, elle affirme sa volonté de concilier ce qui si longtemps parut inconciliable, ce qui menaçait de provoquer ailleurs, plus lamentables conflits. Vous êtes arrivés, chose merveilleuse, en vérité ! — à travailler au maintien de la paix sociale, avec les précieux concours d'éléments qu'on n'estimait utiles que dans une action violente et, ce sera la gloire de la République, le début du XXI^e siècle d'avoir su grouper ainsi toutes les forces vives de la nation, d'avoir su admettre le loyal concours de toutes les bonnes volontés pour l'œuvre commune de grandeur et de prospérité.

Cette politique, qui déjà donne tant de résultats appréciables, est en partie votre œuvre, M. Millerand, et je ne puis vous exprimer, comme il me plairait de le faire, toute l'admiration que m'a inspirée votre vaillance dans la lutte, quand la réaction furieusement déchaînée vous suscitait chaque jour mille difficultés dans l'accomplissement de votre tâche.

La Défense républicaine a relevé le prestige de la France aux yeux de toutes les nations civilisées. Elle a marqué une étape importante dans l'évolution constante des hommes. Il ne faut pas s'étonner dès lors que ce soit dans l'action française qu'espèrent surtout les libéraux et les démocrates de la vieille Europe, que ce soit dans l'action française qu'ils voient la solution de leurs problèmes.

« Faut-il s'étonner, après un tel langage, si la « bête cléricale » a hurlé ? Eh quoi, la tactique d'union des partis de gauche, pour des luttes électorales, pour des progrès définis, sans abandon de part ni d'autre d'aucun article des programmes distincts, allait-elle passer la frontière et venir ruiner irrémédiablement la domination ultramontaine belge ? »

« Le XX^e Siècle » est désemparé. L'Indépendance, écrit-il, s'est séparée publiquement du parti libéral pour passer au camp socialiste. Certes, le dépit égare les abbés mitrés du XX^e Siècle ; ils vont trop vite en besogne. L'Indépendance, qui déjà au banquet du Grand Vefour opposait à la doctrine collectiviste de Millerand, accentuée naturellement par le discours de M. de Mares don, au point de vue de la coalition de tous les forces vives de la nation belge contre le gouvernement des curés, M. Roland de Mares don fait à la presse cléricale, des déclarations d'une telle franchise que le renouveau sera profond dans tous les partis.

Toujours et quand même pour la liberté et le progrès, avec Millerand quand ce n'est pas avec M. de Mares don, nous marchons dans la main avec Waldeck Rousseau, et veut réaliser des réformes pratiques susceptibles d'atténuer la lutte des classes, de prévenir la guerre sociale. Avec lui-même, quand il préconise, en dehors de toute action révolutionnaire, le groupement de toutes les forces démocratiques ; avec le Diable, si demain il peut nous débarrasser définitivement de l'influence néfaste des cléricaux et assurer l'épanouissement merveilleux du travail, qui seule peut assurer la prospérité !

« Le cléricisme étant l'ennemi, nous fondons dessus tête baissée. Qui nous aime nous suit ; car nous avons conscience de faire tout notre devoir — et le reste ne nous importe pas ! »

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LE SENAT

Paris, 3 juin. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

Le Service de deux ans

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur les propositions de loi relatives au recrutement de l'armée.

Les élèves officiers

Il est appelé à statuer sur deux amendements : l'un de M. Cabart-Danneville ; l'autre de M. de Cuverville.

M. CABART-DANNEVILLE dit qu'il reproche à l'article 23 de retarder d'une année l'accession au grade d'officier des élèves sortant de l'Ecole polytechnique et des élèves sortant de l'Ecole de Saint-Cyr, de placer les élèves de l'Ecole polytechnique qui entrent dans la marine dans une situation d'infériorité notable vis-à-vis des élèves de la marine, enfin, et de ceux des autres écoles de la marine, enfin, de menacer les hautes études scientifiques d'un abaissement sensible.

Les considérations que l'orateur développe le conduisent à soumettre au Sénat un amendement qui tend à remplacer l'article 23 par un article disposant que les élèves de l'Ecole polytechnique, normale, supérieure, centrale, forestière, etc., qui, aux termes du projet de loi, seraient astreints d'entrer dans un corps avant d'avoir été admis dans ces Ecoles, ne seraient assujettis qu'à six mois de service et seraient admis à leur sortie de l'Ecole, s'ils n'étaient plus reconnus aptes au grade d'officier de réserve, ils seraient retenus au régiment pendant six mois.

M. LE GENERAL ANDRE. — M. Cabart-Danneville se préoccupe surtout, cela est visible, de l'avance de l'Ecole polytechnique, ne l'ayant pas même mentionnée dans son discours, mais ce qui l'intéresse, c'est de voir comment on compte l'organiser, et comment on compte si, comme le veut M. Cabart-Danneville, le régime de l'article 23 va au grade d'officier, ce régime craindra qu'il porte atteinte à la haute culture scientifique.

M. LE GENERAL ANDRE. — M. Cabart-Danneville se préoccupe surtout, cela est visible, de l'avance de l'Ecole polytechnique, ne l'ayant pas même mentionnée dans son discours, mais ce qui l'intéresse, c'est de voir comment on compte l'organiser, et comment on compte si, comme le veut M. Cabart-Danneville, le régime de l'article 23 va au grade d'officier, ce régime craindra qu'il porte atteinte à la haute culture scientifique.

Après de nouvelles observations de M. de Goussier, le général Billot, le paragraphe des articles 23 et 24 est adopté.

M. L'ANIMAL GUYERVILLE développe un amendement tendant à dispenser de l'année de service dans le rang les polytechniciens se destinant à la marine.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

M. DE TREVENEUC demande qu'ils ne puissent être admis à l'armée qu'après avoir fait leur service dans le rang, soit avant, soit après leur passage à l'Ecole.

FEUILLETON DU 5 JUIL 1903. — N° 11

Les chefs-d'œuvre du Roman

TARTARIN de Tarascon
par Alphonse DAUDET

Sidi Tartarin en resta tout interloqué, le derrière sur ses pastèques.

« Quel bonheur ! mon pauvre monsieur Tartarin !... C'est donc vrai ce qu'on dit, que vous vous êtes fait Teur ?... Et la petite Baïa, est-ce qu'elle chante toujours *Marco la Belle* ? »

« Apprenez, capitaine, que Tartarin, qui ne sait pas un mot de français... D'où sortez-vous donc ?... »

« Tel était notre programme — tout de paix et de conciliation sociale — il est très naïf et sur la France. A l'étranger, en Belgique surtout, nous nous considérons comme une belle nation d'avant-garde et nous sommes les contre-coup de tout ce qui va se faire ailleurs, nous sommes les premiers à agir, vous trouvez, et humblement, la France n'est que le reflet de ce qui se fait ailleurs, si bien que l'Europe libérale et démocratique tout entière en vient à désirer

au bain... La négresse lui parut laide, la maison triste... En proie à une indéfinissable mélancolie, il vint s'asseoir près de la fontaine et bourra une pipe avec le tabac de Barbassou, et la petite Baïa, enveloppée dans un fragment de *Sémaphore*, en le dépliant, le nota de sa ville natale lui sauta aux yeux.

« On nous écrit de Tarascon : « La ville est dans les larmes. Tartarin, le tueur de lions, parti pour chasser les grands félins en Afrique, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plusieurs mois... Qu'est-ce que vous notre héroïque compatriote ?... On ose à peine se le demander, quand on a connu comme nous cette tête ardent, cette audace, ce besoin d'aventures... »

Tartarin-Sancho venait d'expirer ; il ne restait plus que Tartarin-Quichotte.

« Mais, si charmante et variée que fut la compagnie, le Tarasconnais n'était pas en train de causer et resta là tout pensif, le bras passé dans la brassière de son compagnon, les yeux fixés sur la mer. Son départ précipité qui allait l'entraîner, tout cela lui troublait la cervelle, sans compter qu'avec son bon air patriarcal, cette diligence européenne, retrouvée en pleine Afrique, lui rappelait vaguement dans la banlieue, de petits dîners au bord du Rhône, une foule de souvenirs... »

« Peu à peu la nuit tomba. Le conducteur alluma ses lanternes... La diligence rouillée sautait en criant sur ses vieux ressorts ; les chevaux trottaient, les grelots tintaient... Des temps en temps là-haut, sous la bache de l'impériale, un terrible bruit de ferraille... C'était le matériel de guerre. »

« Mais, si charmante et variée que fut la compagnie, le Tarasconnais n'était pas en train de causer et resta là tout pensif, le bras passé dans la brassière de son compagnon, les yeux fixés sur la mer. Son départ précipité qui allait l'entraîner, tout cela lui troublait la cervelle, sans compter qu'avec son bon air patriarcal, cette diligence européenne, retrouvée en pleine Afrique, lui rappelait vaguement dans la banlieue, de petits dîners au bord du Rhône, une foule de souvenirs... »

« Peu à peu la nuit tomba. Le conducteur alluma ses lanternes... La diligence rouillée sautait en criant sur ses vieux ressorts ; les chevaux trottaient, les grelots tintaient... Des temps en temps là-haut, sous la bache de l'impériale, un terrible bruit de ferraille... C'était le matériel de guerre. »

« Mais, si charmante et variée que fut la compagnie, le Tarasconnais n'était pas en train de causer et resta là tout pensif, le bras passé dans la brassière de son compagnon, les yeux fixés sur la mer. Son départ précipité qui allait l'entraîner, tout cela lui troublait la cervelle, sans compter qu'avec son bon air patriarcal, cette diligence européenne, retrouvée en pleine Afrique, lui rappelait vaguement dans la banlieue, de petits dîners au bord du Rhône, une foule de souvenirs... »

« Mais, si charmante et variée que fut la compagnie, le Tarasconnais n'était pas en train de causer et resta là tout pensif, le bras passé dans la brassière de son compagnon, les yeux fixés sur la mer. Son départ précipité qui allait l'entraîner, tout cela lui troublait la cervelle, sans compter qu'avec son bon air patriarcal, cette diligence européenne, retrouvée en pleine Afrique, lui rappelait vaguement dans la banlieue, de petits dîners au bord du Rhône, une foule de souvenirs... »

« Mais, si charmante et variée que fut la compagnie, le Tarasconnais n'était pas en train de causer et resta là tout pensif, le bras passé dans la brassière de son compagnon, les yeux fixés sur la mer. Son départ précipité qui allait l'entraîner, tout cela lui troublait la cervelle, sans compter qu'avec son bon air patriarcal, cette diligence européenne, retrouvée en pleine Afrique, lui rappelait vaguement dans la banlieue, de petits dîners au bord du Rhône, une foule de souvenirs... »

« Mais, si charmante et variée que fut la compagnie, le Tarasconnais n'était pas en train de causer et resta là tout pensif, le bras passé dans la brassière de son compagnon, les yeux fixés sur la mer. Son départ précipité qui allait l'entraîner, tout cela lui troublait la cervelle, sans compter qu'avec son bon air patriarcal, cette diligence européenne, retrouvée en pleine Afrique, lui rappelait vaguement dans la banlieue, de petits dîners au bord du Rhône, une foule de souvenirs... »